



Communiqué de presse

Date

15.09.2009

La COMCO ouvre une enquête contre ETA Manufacture Horlogère Suisse SA

Le 14 septembre 2009, la Commission de la concurrence (COMCO) a ouvert une enquête contre ETA Manufacture Horlogère Suisse SA (ETA), une filiale du Swatch Group. Cette enquête devra permettre de déterminer si le comportement de ETA sur le marché des mouvements mécaniques contrevient à la loi sur les cartels.

Plusieurs plaintes sont parvenues au secrétariat après que ETA a annoncé à ses clients, en automne dernier, une augmentation des prix et une modification des conditions de paiement des mouvements pour l'année 2009. Une enquête préalable ouverte en novembre 2008 a mis en évidence des indices selon lesquels ETA pourrait abuser d'une éventuelle position dominante.

L'enquête doit démontrer si ce comportement constitue un abus de position dominante illicite du point de vue du droit de la concurrence. Il s'agira en particulier de vérifier si les marques de montres appartenant au groupe sont privilégiées par rapport aux clients tiers.

ETA a déjà été impliquée dans une procédure devant les autorités de la concurrence. L'enquête précédente concernait l'annonce faite par ETA de réduire les quantités d'ébauches livrées à partir du 1er janvier 2003 et de cesser toute livraison en 2006. Une ébauche constitue l'ensemble des pièces non assemblées du mouvement mécanique. Le mouvement mécanique est constitué par le montage d'une ébauche et d'un assortiment (organe réglant le mouvement mécanique). La procédure s'est terminée en 2004 par un accord amiable entre la Commission de la concurrence et ETA. Cet accord contenait essentiellement un engagement de la part de ETA de poursuivre les livraisons d'ébauches à ses clients jusqu'à la fin de l'année 2010.

Contacts / Renseignements:

Prof Dr Patrik Ducrey

031 324 96 78
079 345 01 44

patrik.ducrey@comco.admin.ch